



SARL PEGASE PROD
14 AVENUE DE L'OPERA
75001 PARIS

Contact : Mr et Mme Sanabra Tél : 06 22 71 08 67 / 06 86 08 94 47

www.pegaseprod.com

pegaseprod@gmail.com

PLAQUETTE STAGE DE PERFECTIONNEMENT

L'Organisme de formation :

SARL PEGASE PROD au capital de 10000 €, siège social : 14 Avenue de l'opéra, 75001 PARIS.

Enregistrée auprès de la Préfecture de Paris sous le numéro de déclaration d'activité : 11754535175, numéro de SIRET : 51171049300012. Représenté par Mr Sanabra Frédéric gérant.

Une équipe pédagogique riche d'une longue expérience dans les diverses disciplines du spectacle.

Les formateurs : Sanabra Frédéric professionnel du spectacle depuis plus de 30 ans et responsable de la formation, Sanabra Jaime, Urban Vincent.

A / intitulé de la formation :

Intitulé de formation est : Stage de perfectionnement

B / A qui s'adresse la formation :

La formation s'adresse à des personnes motivées et polyvalentes, travaillant déjà en tant que professionnel, ou ayant suivi les niveaux de la formation cascadeur à la Pegase Stunt Academy, qui souhaitent approfondir leurs compétences

Publics concernés :

- Personnes ayant au moins 16 ans
- Comédiens, acteurs de scènes d'actions et sachant maîtriser un cheval en condition de spectacle ou de tournage
- Cascadeurs professionnels
- Personnes ayant suivies les 2 niveaux de la formation cascadeur de la Pegase Stunt Academy

C/ Les prérequis et les conditions d'admission :

Excellente condition physique : la formation est exigeante physiquement, l'apprentissage se déroule sur une semaine et de manière continue.

Un entretien téléphonique et à remplir un questionnaire lui permettant d'exprimer directement à notre équipe pédagogique sa situation et ses attentes.

La formation sera validée uniquement après validation du respect des prérequis par le candidat. Les inscriptions et les délais d'attentes correspondent aux places disponibles lors de nos sessions de stage.

La première journée, chaque première heure de cours, le matin et l'après-midi, servira à faire un état des lieux des compétences et des capacités de chacun des stagiaires.

D/ Les objectifs et les compétences visés :

Approfondir l'interprétation des rôles, des personnages dans des spectacles, selon les intentions artistiques d'un metteur en scène, d'un réalisateur, ... et les impératifs de tournage, de programmation.

Peut intervenir en tant que figurant ou silhouette.

Approfondir les notions de déplacement à pied et à cheval, afin que les stagiaires soient à même d'interpréter des scènes d'actions à pied et à cheval.

Ce stage est prévu pour donner aux artistes des outils supplémentaires qu'ils soient à même de maîtriser et de reproduire en condition de spectacle et de tournage.

Objectifs pédagogiques et compétences visées :

- Approfondir l'ensemble des bases de techniques équestres
- Interpréter un personnage en acquérant une disponibilité corporelle propre
- Concrétiser les acquis par une mise en situation
- Acquérir une polyvalence performante
- Appréhender les risques (cascades, effets spéciaux...)
- Savoir étudier la faisabilité d'une action et paramétrer les risques
- Appréhender des techniques de cascades équestres complexes (chute arrière, chute en avant) selon les capacités de chaque stagiaire
- Travailler en toute sécurité
- Appréhender des éléments de mise en scène et de mise en situation

A l'issue du stage, le stagiaire sera capable de réaliser des scènes équestres pour le cinéma ainsi que des prestations pour des spectacles équestres. Il sera également capable d'assurer des scènes d'action et de combats, et de savoir mettre en avant ses compétences.

E/ Contenu de la formation :

ARTS EQUESTRES

Le cheval est un animal fascinant. Cette force de la nature, à la fois docile et fouguese, a traversé les siècles. Il fut pour l'homme un animal de guerre, de transport, un outil de travail puis un véritable compagnon. L'approche que je vous propose est la suivante : plutôt que d'utiliser le cheval tel un outil de travail, réussir à établir une vraie relation privilégiée avec ce magnifique animal, de façon à obtenir de sa part les pas de danse, des cabrioles et des cascades les plus spectaculaires en toute sécurité autant pour animal que pour son cavalier.

COMBATS ET CASCADES

Le But premier de la formation d'acteur combattant n'est pas de préparer des athlètes pour la compétition, mais des acteurs et comédiens pour réaliser des scènes d'action, de combat ou de violence. Une professionnalisation de l'enseignement, à l'image des États-Unis est nécessaire pour éviter de nombreux accidents, dus à un manque de connaissance et surtout apporter une plus grande qualité aux combats de scène de films. Notre métier est de faire rêver et frissonner les spectateurs en réalisant des combats et des cascades spectaculaires. Lors de cette formation vous apprendrez à utiliser plusieurs types d'armes et vous déplacerez avec précision afin de réaliser de vrais combats de spectacles. Vous apprendrez à chuter et réaliser des scènes d'action.

PREPARATION PHYSIQUE

Avant de pouvoir effectuer les exercices, du plus simple au plus compliqué, il faut avoir et entretenir une très bonne condition physique. Pour cela, cette préparation physique est obligatoire avant chaque exercice pour optimiser la sécurité et la qualité des prestations.

- **Pôle approche du cheval équitation de cinéma**
 - Observation et compréhension des besoins de l'animal.
 - Dressage de spectacle
 - Travail en liberté
 - Jeux équestres
 - Maniement d'accessoires à cheval
- **Pôle combats**
 - Combats à l'épée
 - Combats au bâton
 - Combats à mains nues
 - Combats avec accessoires : bouclier, hache ...
- **Pôle Cascade & Voltige**
 - Exploration et découverte d'une ou deux nouvelles figures de voltige
 - Appréhension de la préparation spécifique d'un cheval de voltige
 - Exploration et découverte d'une ou deux cascades équestres complexes

- Connaissance du glossaire des termes utilisés
- Approfondissement des techniques de cascade
- Apprentissage d'exécution de chorégraphie de combat et éléments de mise en scène

➤ Sécurité

- Préparation et vérification du matériel
- Utilisation des prospections corporelles
- Appréhension des risques encourus
- Connaissance du danger
- Respect des consignes de sécurité
- Anatomie et biomécanique de base
- Connaissance de la traumatologie et prévention
- Découverte des gestes de premiers secours

F/ Modalités pédagogiques :

Nous possédons une cavalerie de 40 chevaux de races ibériques tous initiés au spectacle équestre.

Moyens pédagogiques : Vous aurez à votre disposition durant le stage : une écurie, une carrière, une piste de spectacle, un rond de longe, une piste de voltige, un chapiteau couvert, des locaux pour les entraînements, des ateliers pour le travail du cuir et des accessoires de spectacle.

Vous disposerez également du matériel nécessaire aux entraînements : matelas de chutes, sellerie adaptée toutes époques, armes, accessoires de spectacles, support visuels et vidéos, mise à disposition de livres, collection de plus de 900 costumes, voitures attelages de diverses époques etc.

Méthodes pédagogiques : Le stage comprend un temps de travail théorique mêlé à la mise en pratique immédiate.

La mise en pratique de différentes disciplines se fera avec du matériel professionnel adapté à un apprentissage performant.

Et enfin, les participants pourront voltiger sur les chevaux et réaliser des scènes de comédie et de spectacle.

G/ Modalités d'évaluation :

Avant le stage : Une fiche d'évaluation du niveau du participant sera réalisée.

A l'issue du stage, une attestation de suivi du stage et une fiche d'évaluation de votre niveau ainsi qu'un questionnaire de satisfaction vous seront délivrées.

H/ les formateurs :

Mr SANABRA Frédéric : directeur et gérant de la société PEGASE PROD

Qualification :

- directeur artistique d'organisme de formation
- Cavalier, dresseur, régleur et préparateur de chevaux

Domaine intervention :

- Dressage équestre
- Voltige, postes
- Cascades, combats, chute
- Maniement des accessoires de spectacle
- Dressage et soins des chevaux
- Préparateur de comédiens
- Conseiller équestre
- Maître armes
- Concepteur de spectacles géants

Mr SANABRA Jaime : employé au sein de PEGASE PROD

Qualification :

- Artiste
- Cavalier, voltigeur, combattants
- Cascadeur chez Pégase prod

Domaine intervention :

- Dressage équestre
- Voltige
- Cascades, combats, chute
- Maniement des accessoires de spectacle
- Jeux de chevalerie, joute ...
- Soins et entretien des chevaux

Mr URBAN Vincent : Employé chez Pégase prod

Qualification :

- Artiste
- Cavalier, voltigeur, combattant
- Comédien
- Cascadeur chez Pégase prod

Domaine intervention :

- Voltige et comédie
- Cascades, combats, chute
- Maniement des accessoires de spectacle
- Jeux de chevalerie, joutes...
- Soins et entretien des chevaux

Me SANABRA Christel : Co gérante de la SARL Pégase prod

Qualification :

- Artiste
- Cavalière, voltigeuse, combattante
- Comédienne
- Cascadeuse chez Pégase prod

Domaine intervention :

- Voltige

- Cascades, combats, chute
- Maniement des accessoires de spectacle
- Jeux de chevalerie, joutes...
- Soins et entretien des chevaux

I/ Lieu, durée et coût de la formation :

Les formations ont lieu en présentiel dans notre centre de formation : Technoparc bat 32, 51 rue des Cousseaux, 41300 Salbris ou encore sur notre lieu de spectacle : Domaine de Courcelles, route de Pierrefitte, 41300 Salbris. Un espace est prévu pour la prise des repas.

La durée et le contenu de la formation sont adaptés à chaque participant en fonction de ses envies, ses besoins et ses capacités. Les participants étant des professionnels en activité, nous nous adaptons aux emplois du temps de chacun des stagiaires. Le stage se déroule sur 20 heures, à raison de 5h par jour environ.

Jour 1 :

- Matinée : Évaluation des niveaux équestres + techniques de dressage poussées
- Après-midi : Apprentissage d'une ou deux figures de voltige (selon les niveaux et les capacités de chaque stagiaire)

Jour 2 :

- Matinée : Approfondissement du dressage + Première chute
- Après-midi : Mise sur la ligne des figures de voltige.

Jour 3 :

- Matinée : Jeux équestres + Chutes
- Après-midi : Combat et Cascades physiques

Jour 4 :

- Matinée : Mise en scène de la ou des chutes apprises
- Après-midi : Mise en scène de combat de cascades physiques.

Le Jour 4 se terminera plus tard que les autres jours afin de proposer une réunion-bilan du stage où seront proposées des pistes d'approfondissement pour chaque stagiaire.

Les dates de session de stage pour l'année 2025 sont les suivantes :

- Du 03 au 06 novembre 2025

Délai d'accès et modalité : Possibilité d'inscription jusqu'à 2 jours avant la date de démarrage du stage une fois votre dossier d'inscription validé (suite à un entretien préalable, la durée et le contenu de chaque formation est adaptée à chaque participant)

Attention pour les financements Pôle Emploi (AIF / AFPR) ou Afdas : les délais de traitements des informations pour les différentes plateformes peuvent être assez longs. Il convient donc d'anticiper les étapes administratives avant le démarrage de la formation. (Prévoir un minimum de 6 à 8 semaines)

Devis de Formation

Formation

Intitulé du stage : Stage de Perfectionnement

Durée de la formation : Un total de 20 heures sur 4 jours semaine

Coût 47,50 €/heure TTC

Soit 950 € TTC

**Réduction de – 100€ pour les personnes ayant suivies
les 2 niveaux de la formation Cascadeur à la Pegase
Stunt Academy**

**La formation est référencée : pôle emploi, datadock et afdas, Qualiopi certificat B05158
Lieu de formation Locaux Pégase Prod - Technoparc, bat 32, 51 rue des Cousseaux, 41 300
Salbris**



Conditions Générales de Vente

Le centre de formation « PEGASE PROD » est un organisme de formation professionnelle dédié aux métiers du spectacle et au cinéma.

Les actions de formation peuvent être dispensées seule ou en partenariat.

Son siège social est fixé au 14 avenue de l'opéra 75001 paris.

Le centre et la dispense des cours est fixé au domaine de courcelles – route de pierrefitte – 41300 salbris

Le centre de formation PEGASE PROD publie son offre de formation sur un catalogue de formation remis à jour régulièrement, disponible sur le site www.pegaseprod.com et transmis sur simple demande. Un descriptif de chaque session est disponible avec les dates sur lesquelles elles sont dispensées.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- *Client* : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès du centre de formation PEGASE PROD
- *Stagiaire* : la personne physique qui participe à une formation.
- *OPCO* : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le centre de formation PEGASE PROD pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client.

Modalités financières :

En application des dispositions des articles 202 A et 202 B du Code Général des Impôts, "PEGASE PROD" bénéficie d'une exonération de TVA validée par le formulaire fiscal n°3511.

Tous les prix sont indiqués TTC.

Le prix de l'action de formation ou du parcours individualisé de formation est formalisé par un devis, qui constitue les conditions particulières du contrat du CLIENT. Sauf dispositions particulières, tous les frais non pédagogiques (transport, hébergement, frais de vie...) restent à la charge du CLIENT ou du

PARTICIPANT et ne sont pas devisés.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer dans les conditions ci-dessous :

Financement employeur :

En contrepartie de l'action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais suivants :

- *Frais de dossier* : le coût par personne pour chaque module concerné.
- *Frais de formation* : le coût unitaire, par semaine. L'employeur versera un acompte pour réservation égal à 30% des frais par personne inscrite et par semaine.
 - Pour les établissements publics :

Règlements de la totalité à terme échu ; paiement dû dans son entièreté en cas de non présentation du ou des agents inscrits.

Financement personnel :

Le stagiaire s'engage à régler :

- *Frais de formation* : payable selon les modalités suivantes :

→ Acompte après le délai de rétraction suivant la signature du contrat (Convention)

→ Le solde au plus tard le dernier jour de formation.

Les montants à régler (acompte et solde) seront précisés dans la convention.

Les règlements pourront intervenir par chèque bancaire à l'ordre de pegase prod ou virement sur le compte n° FR76 3004 7146 8100 0201 6290 194- CMCIFRPP

Tout désistement à moins d'un mois entraîne l'encaissement de l'acompte.

En cas d'abandon ou de cession du stage par suite de force majeure dûment reconnue, seules les sommes correspondantes à la formation réalisée seront dues.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités. En cas de chèque impayé, l'organisme se réserve le droit de majorer le montant dû. Les pénalités appliquées seront d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Le centre de formation PEGASE PROD aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus.

En cas de règlement par l'OPCO, ou tout autre organisme financeur, dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou autre organisme financeur, la différence devra être directement réglée par le Client. En tout état de cause, les modalités de financement devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Dédit :

Tout désistement à moins d'un mois du début de la formation entraîne l'encaissement de l'acompte. En cas d'abandon ou de cession du stage par suite de force majeure dûment reconnue, seules les sommes correspondantes à la formation réalisée seront dues.

Délai de rétractation :

Dans les 10 jours suivant la signature du contrat, le Client ou le Stagiaire peuvent se rétracter par lettre recommandée avec accusé de réception.

Déroulement de la formation :

Les modalités sont précisées sur la convocation qui est transmise au stagiaire : horaires, lieu, programme détaillé, déroulement, ... Le programme pourra néanmoins être modifié et notifié au stagiaire en fonction des contraintes liées au fonctionnement tel que la disponibilité des chevaux ou des espaces équestres.

Effectif et ajournement :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité.

Le nombre est déterminé, pour chaque session, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ou la transmission d'une convention ne tient pas lieu d'inscription. Seules les conventions dûment signées et la réception de l'acompte le cas échéant ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Le centre de formation PEGASE PROD peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Le centre de formation PEGASE PROD se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Documents légaux :

Un devis peut être fourni sur simple demande.

A l'issue de la formation, PEGASE PROD remet une attestation de formation au Stagiaire.

En outre, le centre de formation PEGASE PROD s'engage à fournir tout document nécessaire à son paiement à l'établissement prescripteur, à l'OPCO, ou autre financeur, ou au stagiaire (facture, attestation de présence, émargements, attestation de formation, ...)

Obligations et force majeure :

Dans le cadre de ses prestations de formation, Le centre de formation PEGASE PROD est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

Le centre de formation PEGASE PROD ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, maladie ou quarantaine des chevaux, les grèves ou conflits sociaux, les désastres ou catastrophes naturels, les aléas climatiques, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable du centre de formation PEGASE PROD.

Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par le centre de formation PEGASE PROD pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du centre de formation PEGASE PROD. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Ces contenus sont la propriété du centre de formation PEGASE PROD et toute utilisation sera considérée comme plagia et susceptible de poursuites.

Confidentialité et communication :

Le centre de formation PEGASE PROD, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus.

Le centre de formation PEGASE PROD s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par Le centre de formation PEGASE PROD comme client de ses formations.

A cet effet, le client autorise Le centre de formation PEGASE PROD à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel :

Le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre. Conformément à la loi n° 78D17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. En particulier, le centre de formation PEGASE PROD conservera les données liées au parcours, à l'évaluation des acquis du Stagiaire et la suite du parcours professionnel, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, le centre de formation PEGASE PROD s'engage à ne conserver, qu'en cas d'accord du Stagiaire, toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et le centre de formation PEGASE PROD à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de PARIS sera le seul compétent pour régler le litige.

Les sessions de formation se déroulent dans un ordre défini par l'organisme de formation, notifié sur le catalogue de formation. Il ne sera pas envisageable de changer cet ordre pour convenance personnelle que ce soit à l'initiative du Client ou du Stagiaire.

En aucun cas, l'inscription du Client ou du Stagiaire sur une session vaut acceptation définitive. En effet, dans le cadre des parcours de formation « accompagnement dans la prise en charge des activités équestre » et « formateur Equestre », l'équipe pédagogique du centre de formation PEGASE PROD vérifiera que le stagiaire répond aux pré-requis et évaluera l'évolution du stagiaire de façon continue. Le Stagiaire s'engage à fournir les documents nécessaires à cette évaluation (diplôme, expérience professionnelle notamment). La progression du Stagiaire conditionnera la confirmation d'inscription sur le niveau supérieur. Des prescriptions pourront être faites pour permettre au stagiaire d'atteindre le niveau requis. En cas de désaccord, un entretien pourra être envisagé entre l'organisme de formation, le Stagiaire, le Client ou un représentant de l'organisme prescripteur.